

Annulation de l'examen professionnel de SA du 31 janvier 2008 et report au 31 mars 2008 : Les catégories C méritent mieux que ce mépris !

Il y a un peu moins d'un an, le projet de décret créant le corps de Secrétaires Administratifs dans les services déconcentrés du secteur Travail était présenté au vote des Organisations Syndicales lors du Comité Technique Paritaire Ministériel Commun (Travail et Solidarité) du 29 mars 2007. **Seuls la CFDT et l'UNSA-Travail votaient en faveur de ce nouveau corps.** Le décret était publié le 10 octobre 2007¹.

L'organisation de l'examen pour accéder à ce corps se mettait en place (date de l'examen et préparation). Ce nouveau corps était attendu depuis longtemps par les agents de catégorie « C » et depuis plus de six mois ces derniers se sont préparés sérieusement pour passer l'examen² permettant d'y accéder. Certes le nombre de places³ est limité (400 pour environ 4000 candidat(e)s), mais chacun pouvait tenter sa chance !

Les conditions de préparation, même en partie insuffisante, malgré un classeur complet, des journées dédiées en DR et la désignation de tuteurs, existaient et avaient été mises en place en fonction de la date prévue pour l'examen, soit le 31 janvier 2008 !

Sans revenir sur les aléas de la préparation, à l'image des consignes qui changent APRES la formation, voici que l'administration ne s'aperçoit que le 28

¹ **Décret n° 2007-1448 du 8 octobre 2007** relatif à la fusion des corps des secrétaires administratifs d'administration centrale et des secrétaires administratifs des affaires sanitaires et sociales, à la création du corps des secrétaires administratifs des services déconcentrés du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et à l'intégration des fonctionnaires appartenant à ce corps dans celui des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales

² **Arrêté du 31 décembre 2007** fixant les règles d'organisation et de déroulement du concours professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant des ministres chargés des affaires sociales

³ **Arrêté du 18 janvier 2008** fixant le nombre de postes offerts au titre de l'année 2008 à l'examen professionnel d'accès au corps des secrétaires administratifs des services déconcentrés du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

janvier qu'une grève de l'imprimerie nationale a empêché l'impression des sujets pour une épreuve qui doit avoir lieu 3 jours après !

C'est avec une certaine stupeur que nous découvrons l'amateurisme avec lequel ce concours a été préparé : tout examen ou concours est suffisamment important pour que l'organisation soit prise au sérieux du début à la fin.

Il est inacceptable que des agents qui préparent assidûment cet examen depuis plusieurs mois soient aujourd'hui pénalisés par un report **au 31 mars 2008**. Tout est décalé et les préparations fixées dans les DR et en DD en fonction de la date du 31 janvier 2008, risquent de ne plus avoir la même valeur !

Si le décret du 18 janvier 2008 (prévoyant 400 postes) n'avait pas été publié, on pourrait même mettre en doute sa prochaine tenue...

Est-ce une manière de procéder ?

Pour nous cela dénote un certain mépris envers celles et ceux qui ont passé du temps à préparer un examen qui allait enfin ouvrir la voie vers une revalorisation de leur carrière

Le SYNTEF CFDT demande donc :

- **qu'au minimum 2 jours de préparation, avec de nouvelles épreuves à blanc soient organisés, afin de ne pas pénaliser les agents et à ne pas les démobiliser !**
- **que la validation des résultats se fasse à la date initialement prévue afin de ne pas pénaliser les lauréats**
- **que la DAGEMO s'explique sur les conditions inacceptables de préparation de cet examen**

Paris, le 28 janvier 2007.

